



Assurance Annulation Sorties Journées et Soirées

Souscrite dès l'inscription, elle permettra le remboursement de votre sortie après déclaration auprès de votre agence, de votre incapacité à participer à votre sortie, au plus tard dans les 48 heures après l'apparition de la maladie et sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation.

Hors places datées de concert, théâtre, spectacle.

Franchise : 15 Euros par personne.

■ SIÈGE SOCIAL : LILLEBONNE

- 1er rue de la République BP70013 76170 - Tél. 02 35 39 17 00
- FECAMP Pourtour des Halles-Place Bellet 76400 - Tél. 02 35 27 50 50
- LE HAVRE 93 rue Paul Doumer 76600 - Tél. 02 35 21 94 94
- LISIEUX 3 avenue Sainte Thérèse 14100 - Tél. 02 22 51 18 66
- ELBEUF 31 rue des Martyrs 76500 - Tél. 02 35 77 79 71

- ROUEN 130 rue Martainville 76000 - Tél. 02 35 98 59 00
- PONT AUDEMER 10 place du Pot d'Etain 27500 - Tél. 02 32 20 20 90
- BERNAY 73 rue Thiers 27300 - Tél. 02 32 43 02 61
- EVREUX 7 place du Général de Gaulle 27000 - Tél. 02 32 33 55 22
- www.perier-voyages.com